

Présents :

- ♦ Mmes : BOYAT Sylvie, CALLEIA Aude, MUDRY BONAN Marie, ROSSET Erika, VAUTHAY Eliane.
- ♦ Mrs : BAUD Jérôme, BENOIT Stéphane, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Michaël, VULLIEZ Christian.

Excusés : Mmes BOINNARD Nadine et BOINNARD MORALLET Laurence
Mr COURRIER Fabien

Le Maire, Jean-Claude MORAND présente l'ordre du jour et demande à l'assemblée s'il y a des sujets à rajouter.
Le Maire évoque les comptes-rendus des conseils précédents et demande s'il y a des remarques. Il en profite pour remercier les secrétaires de séances.

Mickaël ROSSET est nommé secrétaire de séance qui s'ouvre à 18h40.

1) Urbanisme.

Une réunion a eu lieu lundi 23 novembre 2020 pour étudier un PC à St Martin ; Sylvie BOYAT présente l'aspect général, la localisation et l'accès :

Identification		Section et Numéro	Avis
Numéro	PC.074.271.20.B0003		
Reçu le	17 novembre 2020	B 3533	Favorable en respectant les informations données
Nom	YAVANOVITCH Christophe et VERNAY Sandrine	B 3534	
Lieu	Saint Martin	B 3537	
Objet	Construction habitation et atelier		

2) Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau et de l'assainissement (RPQS).

a) Qualité du service de l'eau :

Le rapport sera diffusé sur le site internet de la mairie.

- En 2020 :
 - Volume comptabilisé au départ des réservoir : 36459m³.
 - Volume total consommé : 29265m³.
 - Volume comptabilisé : 27735m³.

La différence entre les 36459m³ partis des réservoirs et les 29265m³ consommés représente les fuites sur réseau soit 7194m³.

La différence entre les 29265m³ consommés et les 27735m³ comptabilisés représente les volumes de service : nettoyage des réservoirs, vidanges et remplissages de réseau, essais de bornes à incendie ...

- Toutes les analyses microbiologie sont conformes.

Christian VULLIEZ demande si de futurs aménagements sont envisagés.

Selon Jean-Claude MORAND, les plus anciennes structures datent de 1979 et devraient encore pouvoir durer une vingtaine d'année.

Les projets d'aménagement à venir sont :

- un nouveau captage au Meney ;
- l'installation d'un réducteur de pression aux Landoz;
- le remplacement de 250m de canalisation d'assainissement au Crêt.

Après délibération du conseil municipal, le rapport est adopté à l'unanimité et sera diffusé sur la plateforme du service de l'eau.

b) Service d'assainissement collectif associé à la station d'épuration (STEP) du Biot :

Le volume traité par la station d'épuration du Biot est de 20 799 m³ et correspond à l'eau facturée aux abonnés.
L'ensemble de la commune est desservi par un réseau d'assainissement collectif sauf Les Mermets, Montriond le bas, Montriond le haut, les Landoz, les Choseaux, les Granges, Sous le chemin, et le Clos Rosset à St Martin.

Après délibération du conseil municipal, le rapport est adopté à l'unanimité et sera diffusé sur la plateforme du service de l'eau.

3) Tarifs eau.

Jean-Claude Morand propose une augmentation de 2% afin de maintenir le budget en équilibre et de prévoir la transition de la compétence à la CCHC en 2026.

Depuis plusieurs années, l'augmentation est d'environ 2% ; ce qui va permettre d'être au niveau du prix attendu par la CCHC lors du transfert.

Aujourd'hui le budget est juste à l'équilibre et il n'y a aucune réserve pour faire face à d'éventuelles interventions sur le réseau.

Propositions des nouveaux tarifs (HT) pour 2021 :

- Abonnement eau : 86,70 € (85 € en 2020)
- Consommation d'eau : 1,46 € le m³ jusqu'à 300 m³ (1,43 € en 2020)
0,59 € le m³ après 300 m³ (0,58 € en 2020)
- Branchement eau : 367 € (360 € en 2020).

Après délibération du conseil municipal, les nouveaux tarifs sont adoptés à l'unanimité.

4) Tarifs assainissement.

Jean-Claude Morand propose une augmentation de 2%. Le budget est juste à l'équilibre et ne permet pas de prendre en compte d'éventuels problèmes.

Monsieur le Maire rappelle que le coût de fonctionnement de la STEP du Biot varie d'une année sur l'autre et qu'il faut bien prendre en compte les évolutions.

Propositions des nouveaux tarifs (HT) pour 2021 :

- Abonnement assainissement : 77,5 € (76 € en 2020)
- Consommation : 1,28 € le m³ jusqu'à 300 m³ (1,26 € en 2020)
0,54 € le m³ après 300 m³ (0,53 € en 2020)
- Taxe de branchement à l'assainissement :
Jean-Claude MORAND fait remarquer que la mise en place pour un assainissement individuel coûte aujourd'hui entre 8000 et 12000 Euros en fonction de l'épandage.
Jean-Claude MORAND propose une augmentation de 2% qui porte le tarif à 3 345,60€ HT (contre 3 260 € en 2020).
Jean-Claude MORAND rappelle que les remboursements d'emprunts sur le budget 'Eau et Assainissement' s'élève à 102 354 €.

Après délibération du conseil municipal, les nouveaux tarifs sont adoptés à l'unanimité.

5) Tarifs vente caveaux.

Jean-Claude MORAND propose le tarif suivant :

- 2 040 € pour les 2 places
- 2 280 € pour les 3 places.

Ces caveaux feront l'objet, à leur vente, d'une concession.

Après délibération du conseil municipal, les nouveaux tarifs sont adoptés à l'unanimité.

6) Tarifs loyers locations.

Jean-Claude MORAND explique que l'augmentation des loyers suit naturellement l'augmentation de l'indice du coût de la vie et propose une augmentation d'environ 2% des loyers des appartements communaux au 1er janvier 2021.

À compter du 1^{er} janvier 2021, voici les tarifs des divers appartements situés :

- À l'école : N°1 : 492 €
N°2 : 483 €
- Au-dessus de la salle d'animation : 442 €
- Au-dessus de la Mairie : T2 : 386 €
T3 : 412 €
- Aux gites des Meuniers : 607 €

Après délibération du conseil municipal, les nouveaux tarifs sont adoptés à l'unanimité.

7) Modification du budget principal.

a) Salle de conseil sous la mairie

Monsieur le maire propose une inscription budgétaire de 40 000 € pour l'aménagement d'une salle de travail et de réunion moderne au sous-sol de la mairie. Il propose le plan de financement suivant : virement de 25 000 € de l'article 125 - Bâtiments communaux et 15 000 € de subvention de la région Auvergnnes-Rhône-Alpes.

Après délibération du conseil municipal, cette modification de budget est adoptée à l'unanimité.

b) Engin communal

Monsieur le maire rappelle que seul 90 000 € avait été inscrits au budget 2020 pour pouvoir payer le nouvel engin d'un montant de 157 600 € TTC. Il manque 67 600.00

Il est nécessaire de modifier le Budget.

Monsieur le Maire propose un virement de 32 000 € du budget de fonctionnement et de 35 600 € du budget d'investissement.

Après délibération du conseil municipal, cette modification de budget est adoptée à l'unanimité.

c) Budget principal

Les frais d'étude (2031 -128) de l'extension de l'école d'un montant de 44 000.00 € sont transférés au compte travaux en cours (2313-128).

Après délibération du conseil municipal, cette modification de budget est adoptée à l'unanimité.

8) Modification du budget eau et assainissement

Il est proposé de virer un montant de 9 100.00 € du compte Réducteur de pression des Landoz (2156-129) pour compenser une partie des annuités d'emprunt (1641) non prises en compte dans le budget primitif.

Après délibération du conseil municipal, cette modification de budget est adoptée à l'unanimité.

9) Rattachement de charges et des produits hors ICNE.

Formalités administratives et comptables permettant d'éviter de fractionner des factures lors de la transition du budget d'une année à l'autre. Cette démarche cohérente et gratuite à pour intérêt de diminuer la charge de travail de notre secrétaire comptable.

Après délibération du conseil municipal, cette nouvelle procédure est adoptée à l'unanimité.

10) D mat rialisations des envois des d lib rations.

Formalit  num rique se substituant aux « formalit s papier ». Avantageux sur le plan  cologique ainsi que sur le plan du temps de travail des agents comme des  lus.

Apr s d lib ration du conseil municipal, cette nouvelle proc dure est adopt e   l'unanimit .

11) Demande d'annulation de loyer de la Halte du Moulin.

Suite au reconfinement et   une demande des g rants de la Halte du Moulin, Jean-Claude MORAND propose d'annuler le loyer du mois de novembre.

Apr s d lib ration du conseil municipal, cette proposition est adopt e   l'unanimit  mais avec la condition de faire un point financier avec les g rants en tenant compte des aides obtenues.

Jean-Claude MORAND expose les probl mes relatifs au carrelage de l'appartement qui se d colle. Une d claration   l'assurance a  t  r alis e.

12) Demande de location de terrain « Sur les Terches ».

Demande de l'entreprise GEROUDET pour prendre en location la surface occup e actuellement par Serge COFFY afin de stocker des voitures.

Concernant le stockage des voitures, Jean-Claude MORAND n'y voit pas d'inconv nient pour la dur e limit e   une ou deux ann es.

Il propose, afin d'optimiser la zone, de revoir le plan d'organisation du secteur, avec l'aide d'un bureau d' tude lorsque le PLUi-H sera adopt . Cette zone est class e UX dans le PLUi-H.

Il serait possible de faire une convention, plus simple qu'un bail.

Erika ROSSET confirme la complexit  et la vari t  des diff rents mod les de contrat.

L'arr t du PLUi-H permettra de partir sur des bonnes bases pour commencer   organiser cette zone.

Le conseil municipal d lib re et approuve   l'unanimit  les d cisions suivantes :

- pour la demande de GEROUDET, acceptation d'un d p t de voiture temporaire limit    un ou deux ans en attendant l'approbation du PLUi-H. La convention est   d finir techniquement avec l'aide d'Erika ROSSET.

Jean-Claude MORAND propose de faire  galement une convention avec Christian VULLIEZ qui g re actuellement une surface derri re la scierie de DELERCE Francis.

13) Questions diverses.

Question de Michael VAUTHAY sur la pertinence et le r le de la commission voirie, Jean-Claude MORAND explique que la commune garde la main sur la r partition des fonds allou s pour la commune. C'est la commune qui garde le pouvoir d cisionnaire des droits ouverts en investissement et en fonctionnement.

Christian VULLIEZ demande la faisabilit  d'une action pour l' lagage des arbres le long des routes aupr s des priv s.

Jean-Claude MORAND r pond que des courriers sont envoy s aux propri taires mais restent g n ralement sans r ponse. Cela revient en g n ral   la charge de la commune.

Concernant le chantier d'enfouissement des Rossets, actuellement, l'alimentation  lectrique a  t  plac e en souterrain mais pas le t l phone. Comme les fils du t l phone sont sur les m me supports, il n'est pas possible   ce jour de les d poser. Il faudra attendre le printemps 2021.

Le conseil municipal d cide de d poser un dossier DETR aupr s de Monsieur le Pr fet pour la r novation de la chapelle de Saint-Martin.

La s ance se termine   22h40.